



DEMANDE D'AUTORISATION DE CHANGEMENT D'USAGE À CARACTÈRE RÉEL (AVEC COMPENSATION) D'UN LOCAL D'HABITATION

Art. L. 631-7 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) et règlement municipal

Nota : un formulaire par adresse de changement d'usage

1/ ADRESSE DU LOCAL OU DES LOCAUX D'HABITATION OBJET DU CHANGEMENT D'USAGE

n° : Voie:

Complément d'adresse : Code postal :

Référence cadastrale Nombre de locaux :

Superficie du local ou des locaux d'habitation : m²

Surface totale habitable du bâtiment : m²

Localisation	Bâtiment	Étage	Porte	Lot	Surface habitable	Nombre de pièces
Local 1						
Local 2						
Local 3						
Local 4						

Au-delà de quatre locaux, dupliquer le tableau sur une feuille séparée.

Les locaux ont-ils fait l'objet d'une déclaration préalable ou d'une demande de permis de construire ?

oui non

Si oui, n° de cette demande d'autorisation d'urbanisme :

Date de dépôt : le cas échéant, date de délivrance :

2/ ACTIVITÉ PRÉVUE DANS LES LOCAUX

Nature :

Classification INSEE (Nomenclature d'activités française) :

Description :

.....

Si les locaux sont destinés à la location meublée de courte durée :

Nombre de personnes maximum potentiellement accueillies dans chacun des lots :

Écrire de façon manuscrite la totalité des textes suivants :

« J'atteste que le logement mis à la location respecte les normes de décence prévues par le décret 2002-120 du 30 janvier 2002 »

.....

.....
.....
« J'atteste que le logement ne fait l'objet d'aucun conventionnement, ni n'a bénéficié d'aides publiques interdisant à ce jour le changement d'usage »
.....
.....
.....

3/ IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Vous êtes un particulier :

Mme M. Nom : Prénom :
Adresse personnelle : Code Postal :
Ville : Téléphone : Portable :
Courriel : @

Vous êtes une personne morale :

Dénomination :
Adresse du siège social :
Code postal : Ville :

Représentant de la personne morale :

Mme M. Nom : Prénom :
Qualité :
Téléphone : Portable :
Courriel : @

Si mandataire :

Nom : Prénom :
Téléphone : Portable :
Courriel : @

Si l'immeuble est en copropriété, fournir les coordonnées du syndic de l'immeuble :

Nom du syndic :
Adresse : Code Postal :
Ville : Téléphone : Portable :
Courriel : @

4/ LOCAUX PROPOSÉS EN COMPENSATION

Les locaux de compensation doivent se situer dans tout le territoire de la Ville de Marseille, à l'exception des locaux donnés en compensation de ceux destinés à la location meublée de courte durée qui se situent dans le même groupe d'arrondissements (voir répartition sur la procédure ou le règlement)

Compensation 1

Adresse : Code postal :

Nombre de locaux : Surface totale projetée : m²

Localisation	Bâtiment	Étage	Lot	Cocher si logement social	Surface habitable	Nombre de pièces
Local 1				<input type="checkbox"/>		
Local 2				<input type="checkbox"/>		
Local 3				<input type="checkbox"/>		
Local 4				<input type="checkbox"/>		

Les locaux ont-ils fait l'objet d'une déclaration préalable ou d'une demande de permis de construire ?

oui non

Si oui, n° de cette demande d'autorisation d'urbanisme :

Date de dépôt : date de délivrance :

Compensation 2

Adresse : Code postal :

Nb de locaux : Surface totale projetée : m²

Localisation	Bâtiment	Étage	Lot	Cocher si logement social	Surface habitable	Nombre de pièces
Local 1				<input type="checkbox"/>		
Local 2				<input type="checkbox"/>		
Local 3				<input type="checkbox"/>		
Local 4				<input type="checkbox"/>		

Les locaux ont-ils fait l'objet d'une déclaration préalable ou d'une demande de permis de construire ?

oui non

Si oui, n° de cette demande d'autorisation d'urbanisme :

Date de dépôt : Date de délivrance :

Si plus de 2 adresses de compensation et/ou plus de 3 locaux par adresse, joindre au dossier un tableau récapitulatif (voir liste des pièces à joindre).

SYNTHÈSE DE LA COMPENSATION

	Proposition de compensation dans l'arrondissement des locaux objets du changement d'usage	Proposition de compensation hors de l'arrondissement des locaux objets du changement d'usage
Surface de logement privé offert en compensation	m ²	m ²
Surface de logement social offert en compensation	m ²	m ²

Visite des locaux objets du changement d'usage et compensation

1/

2/

Personne à contacter pour la visite des locaux : Mme M.

Nom : Prénom :

Téléphone : Portable :

Courriel : @

5/ ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je déclare exacts tous les renseignements fournis ci-dessus.

Fait à le

Signature

ANNEXE 1 : ENGAGEMENT DU PROPRIÉTAIRE

Je soussigné(e) Mme M.

Nom : Prénom :

Domicilié(e) :

Code postal : Ville :

agissant en qualité de propriétaire

agissant en qualité de mandataire du propriétaire

Mme M.

Nom : Prénom :

Domicilié(e) :

des locaux situés :

N° : Voie:

(entrée, bâtiment, immeuble, résidence) :

Complément d'adresse : Code postal :

Référence cadastrale Nombre de locaux :

Superficie du local d'habitation : m² Surface totale habitable du bâtiment : m²

1/ **Autorise** (s'il n'est pas le demandeur)

Nom du demandeur :

à demander une autorisation de changement d'usage à caractère réel pour les locaux visés ci-dessus.

2/ **Atteste** que le règlement de copropriété du local visé ci-dessus ne s'oppose pas au changement d'usage sollicité.

3/ M'engage

• à ne pas exercer l'activité envisagée tant que l'autorisation sollicitée ne m'aura pas été délivrée par le Maire de Marseille

• à respecter le code de l'Urbanisme article L 441-1 et suivants et notamment à solliciter si nécessaire une autorisation (Déclaration préalable ou permis de construire) ainsi qu'une autorisation de travaux auprès du service de sécurité de la Ville de Marseille en cas de création d'un établissement recevant du public.

4/ **Atteste** sur l'honneur et certifie exacts tous les renseignements fournis ci-dessus.

Il est rappelé l'article 441-7 du Code pénal

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié ;

Les peines peuvent être aggravées lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au **Trésor public ou au patrimoine d'autrui**;

De plus, cas d'infraction aux dispositions de l'article L.631-7 du CCH, des poursuites auprès du tribunal correctionnel de Marseille peuvent être engagées pour mettre en œuvre les sanctions prévues aux articles L.651-3 du CCH.

Fait à le

Signature

ANNEXE 2 : PIÈCES À JOINDRE

- Formulaire à remplir par le propriétaire (si mandataire, fournir une copie du mandat)
- Fiche de synthèse présentant les projets de changement d'usage et de compensation
- Pour toute personne morale : copie des statuts ou extrait Kbis à jour

Pour les locaux objets du changement d'usage

- Plan de l'état actuel avec mention des surfaces habitables conformément à l'art. R.111-2 du CCH
- Titre d'occupation ou attestation de propriété, éventuellement promesse de vente ou projet de bail
- Annexe 1 engagement du propriétaire remplie et signée.
- Règlement de copropriété ou, à défaut le PV de l'assemblée générale autorisant expressément le changement d'usage demandé.
- Si la demande porte sur plus de 4 locaux : tableau récapitulatif comportant les rubriques figurant sur le formulaire

Pour les locaux proposés en compensation

- Copie de l'autorisation d'urbanisme de changement de destination
- Plan et état des surface de l'état actuel et plan et état futur des surfaces habitables projetées avec mention des surfaces habitables des logements conformément à l'art. R.111-2 du CCH
- Si la compensation comporte plus de 2 adresses et/ou plus de 3 locaux par adresse : tableau récapitulatif comportant les rubriques figurant sur le formulaire